

AFFICHE POUR SALLE D'ATTENTE

Depuis le début de cette pandémie, notre cabinet assure les soins de nombreux patients, sans discontinuer, suivant strictement les recommandations sanitaires.

En raison de l'obligation vaccinale, le Docteur devra cesser son activité le 15 septembre 2021.

Du fait de la pénurie de professionnel de santé dans notre région, nous ne pouvons vous adresser à un autre confrère.

Afin de leur soumettre ce problème et de leur demander une solution pour la continuité de vos soins, nous vous proposons de contacter :

Le conseil de l'ordre départemental :

Tel: Mail:

La mairie :

Tel: Mail:

Bien évidemment, si cette obligation vaccinale pouvait attendre l'arrivée d'un vaccin déjà approuvé de longue date (tel vaccin de la grippe à virus atténué) le Docteur accepterait cette obligation.